## REPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DES P.O.

## ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE CORBERE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION N° 2022 - 1

Séance du 27 janvier 2022



ASA DU CANAL DE CORBERE 23 Avenue Pasteur 66130 ILLE SUR TET L'an deux mille vingt-deux le 27 janvier à dix-sept heures quarante-cinq, le syndicat de l'ASA du Canal de Corbère s'est réuni au bureau des ASA à Ille sur Têt, sous la présidence de Monsieur Didier BRUZY, Président.

Présents: Didier BRUZY, Pierre REIG, Jean REIG, Joseph REIG, Marc MARTY, Syndics titulaires,

Représenté: Pascal MAILLOLS par Didier BRUZY

Monsieur Marc MARTY a été nommé secrétaire.

Nombre de voix

En exercice: 12

qui ont voté: 6

Date de la convocation

Le 7 janvier 2022

**OBJET** 

VOTE

DU

BUDGET PRIMITIF

2022

Le président présente le projet de budget primitif 2022 et son rapport explicatif. Il explique que le budget primitif 2022 s'établit à 496 280€ en section de fonctionnement et 203 700 € en section d'investissement.

Il explique que suite à l'affichage du projet de budget, aucune observation n'a été émise par les adhérents de l'ASA.

Le président propose donc aux syndics de passer au vote. Après en avoir délibéré, le syndicat, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif 2022 et son rapport explicatif.
- Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, le 27 janvier 2022 Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Acte rendu exécutoire après publication le

28 janvier 2022

Et transmission à la DDTM le

28 janvier 2022

